

DIRECTION GENERALE DES SERVICES
DIRECTION GENERALE ADJOINTE EN CHARGE DES INFRASTRUCTURES
ET DES SERVICES TECHNIQUES
Direction des Routes

DOUBLEMENT DE LA RT 20
SUR LA SECTION COMPRISE ENTRE LES GIRATOIRES DE SOCORDIS
(RT20/RT21/RT40)
ET DE LA ROUTE D'AVA (RT20/RD161)
-communes d'AIACCIU et SARRULA E CARCUPINU-

1) CONTEXTE GENERAL

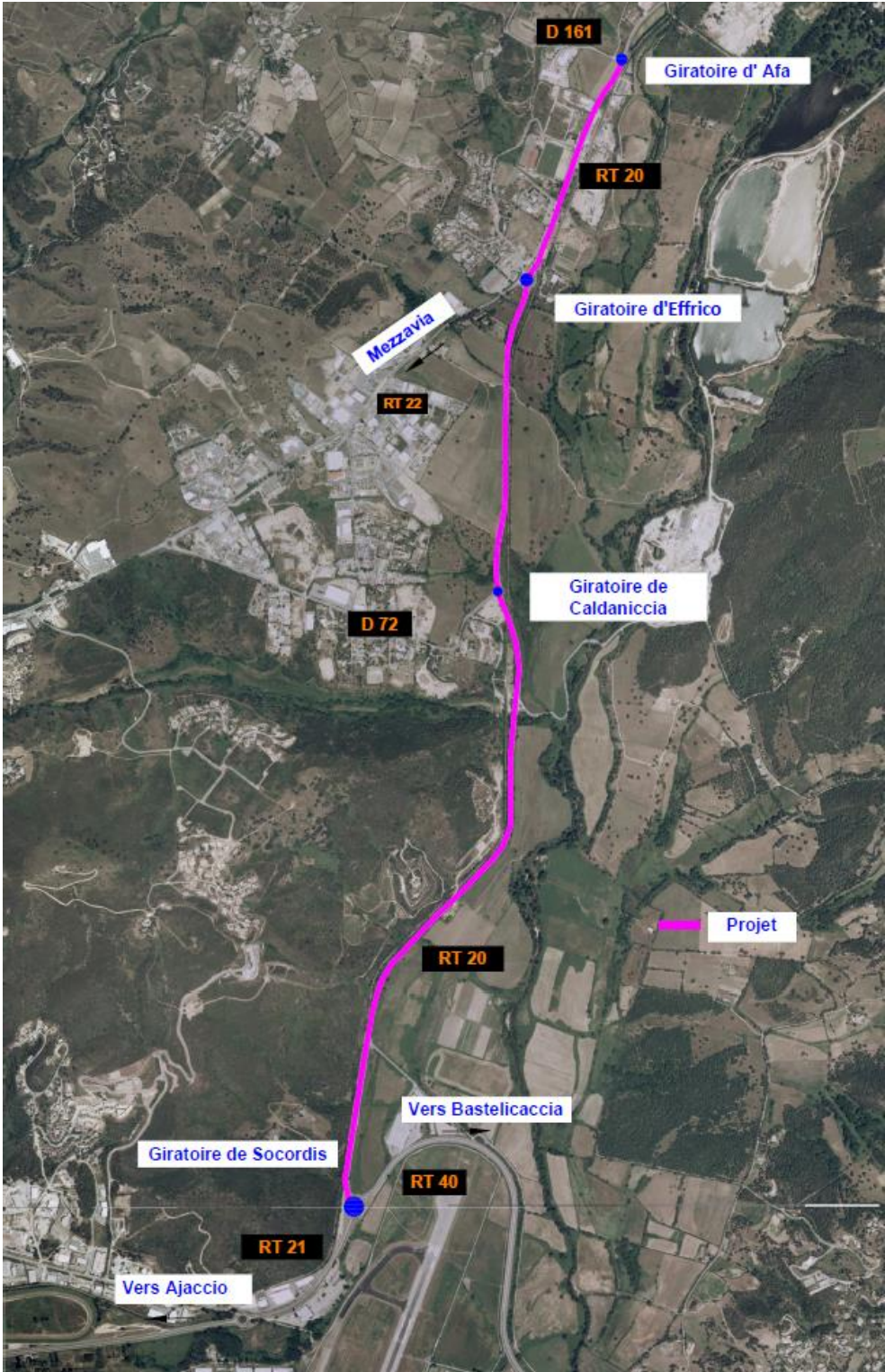
La Collectivité Territoriale de Corse a engagé une réflexion globale pour améliorer l'entrée-sortie de l'agglomération ajaccienne. La section entre le giratoire de Socordis et celui d'Afa constitue un axe routier important, que ce soit pour rentrer dans l'agglomération ajaccienne par la RT 21, ou bien se diriger vers la rive sud du golfe ajaccien en empruntant la RT 40.

Les remontées de file d'embouteillage en amont des giratoires de Socordis et d'Effrico aux heures de pointe mettent en évidence une sous capacité des carrefours et des voies de transit pour absorber le trafic routier qui s'accroît chaque année comme en attestent les relevés des stations permanentes du service exploitation des routes de la collectivité territoriale.



Ainsi, un doublement de voies de la RT 20, la création de bretelles d'insertion et le passage souterrain en gabarit réduit du giratoire d'Effrico, permettront de fluidifier la circulation, d'absorber les pics de trafics journaliers, et de répondre à l'augmentation des hausses du trafic dans ce secteur.

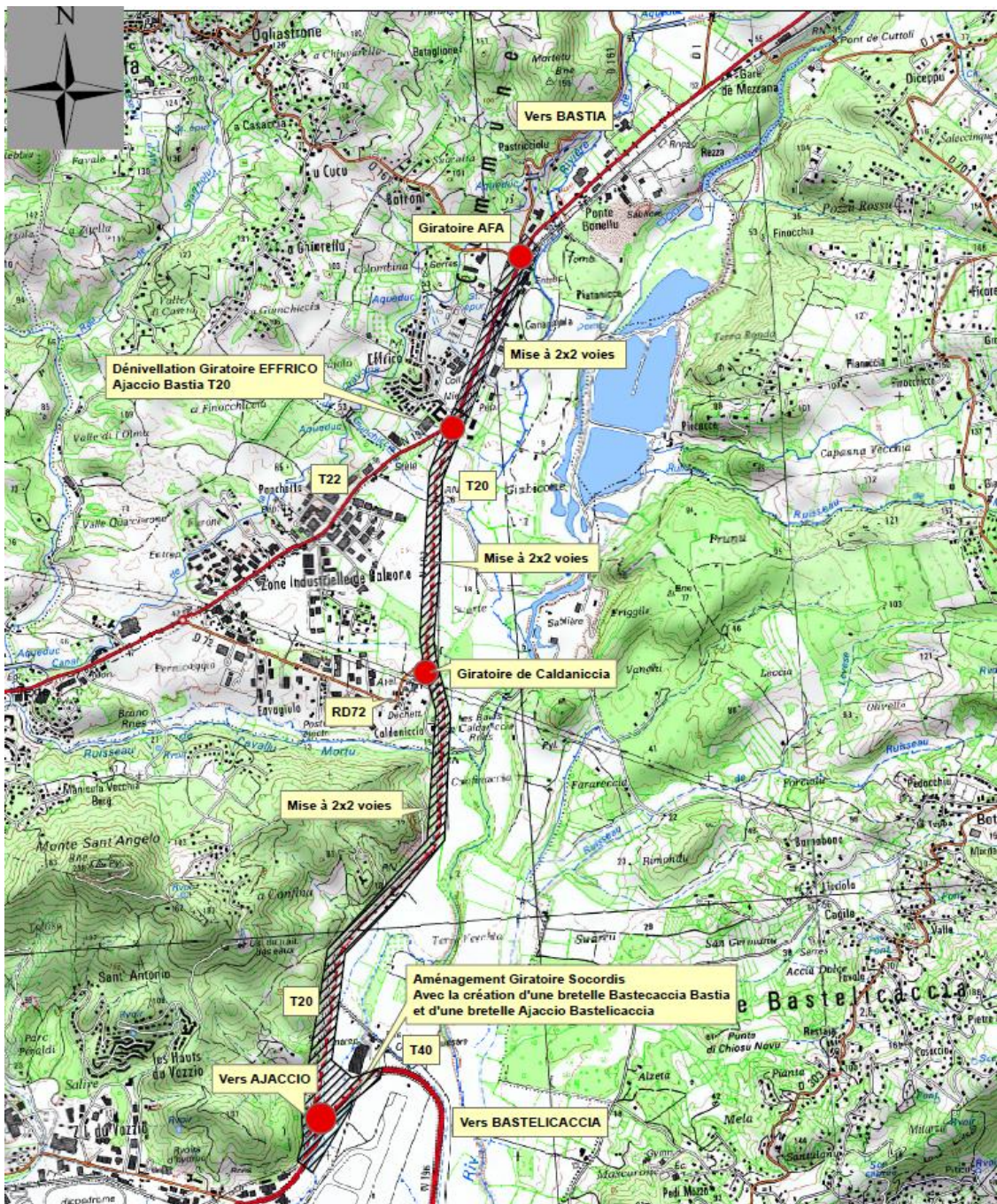
La totalité du projet s'étend sur 5 km et traverse deux communes (Aiacciu et Sarrula E Carcupinu). Voir carte ci-dessous :



2) DESCRIPTION GENERALE DES TRAVAUX

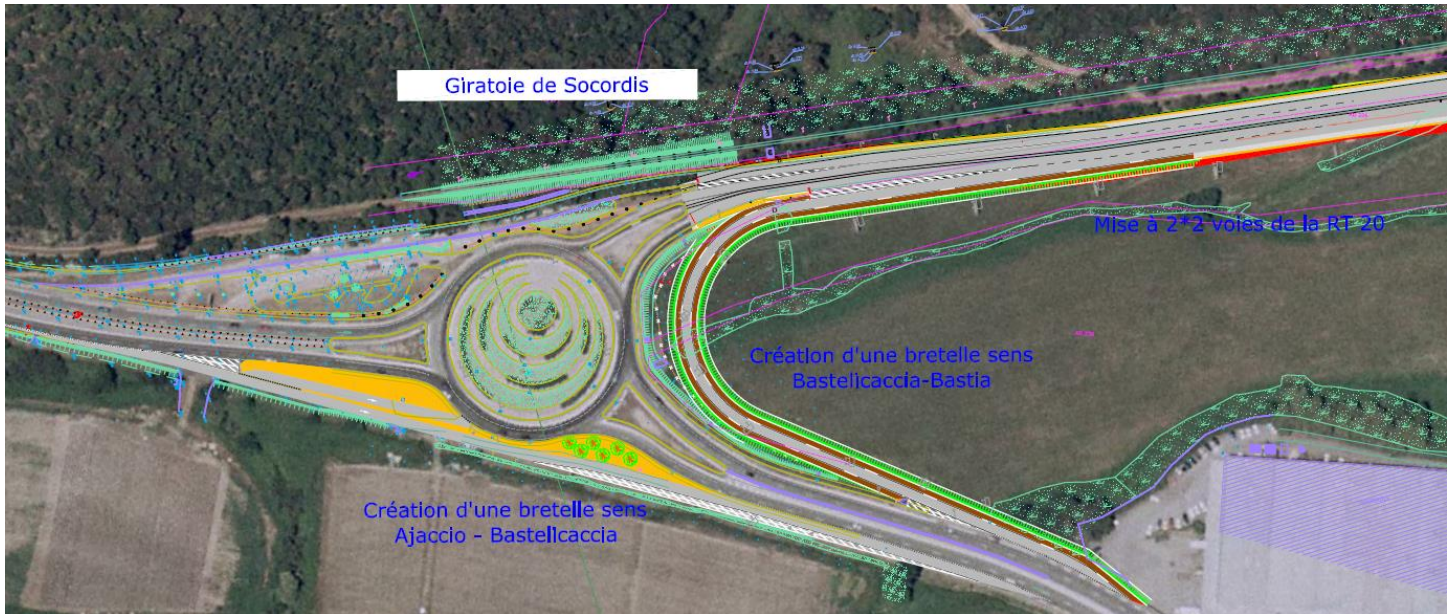
Les travaux projetés sont les suivants :

- la dénivellation du giratoire d'Effrico par la réalisation d'un passage souterrain,
- la mise à 2x2 voies de la RT20 entre Socordis et Afa,
- la création d'une bretelle dans le sens Bastelicaccia – Bastia,
- la création d'une voie directe contournant le giratoire de Socordis (sens Aiacciu – Bastelicaccia),
- la création d'une bretelle voie directe au niveau du giratoire de Caldaniccia dans le sens Aiacciu -Bastia.



2.1) Section giratoire Socordis – giratoire Caldaniccia :

2.1.1) Réaménagement du giratoire de Socordis :



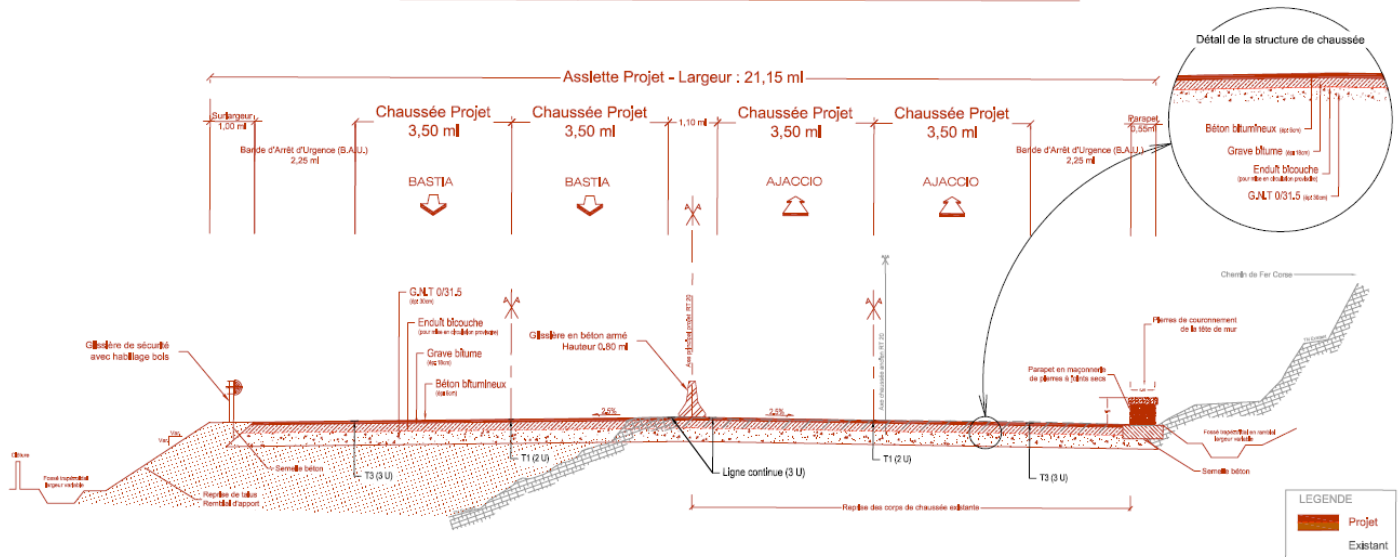
La création de deux bretelles va permettre mieux réguler le trafic routier en amont du giratoire de Socordis en donnant la possibilité aux usagers d'éviter d'emprunter le giratoire de Socordis dans le sens Ajaccio vers Bastelicaccia et dans le sens Bastelicaccia vers Bastia. La suppression de ces deux flux rendra au giratoire sa fluidité, notamment pour les mouvements cisailants (exemple Ajaccio - Bastia).

2.1.2) Mise à 2x2 voies de la RT 20 :

Le départ de la 2x2 voies de la RT 20 débute au raccordement de la bretelle Bastelicaccia- Bastia et de la RT 20. La route sera classée comme une voie structurante d'agglomération (VSA) limitée à 90 km/h et respectera les normes afférentes :

- la circulation aux usagers dont la liste est détaillée dans l'article R421-2 du Code de la route y est interdite,
- seuls les riverains existants (ou actuels) bénéficieront d'un rétablissement d'accès type « station de service »,
- le stationnement sur accotement y est interdit.

Profil en travers type Section Socordis- Caldaniccia



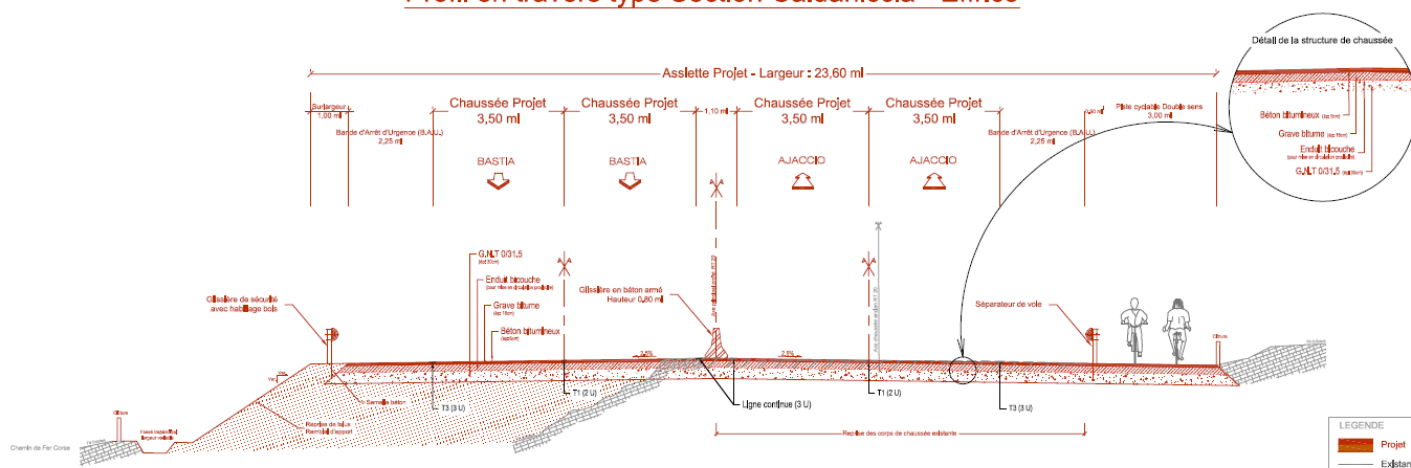
Le profil en travers type en 2x2 voies prévoit une plateforme de 22 mètres de large :

- 4 voies de 3,50 mètres,
- 2 bandes d'arrêt d'urgence de 2,25 mètres,
- la séparation des voies est matérialisée par une DBA,
- un parapet pour les zones en déblais et une glissière de sécurité ou une berme de 1 mètre pour les zones en remblais.

2.2) Section giratoire de Caldaniccia- giratoire d'Effrico :



Profil en travers type Section Caldaniccia - Efrico



Le profil en travers type en 2x2 voies prévoit une plateforme de 23,60 mètres de large :

- 4 voies de 3,50 mètres,
- 2 bandes d'arrêt d'urgence de 2,25 mètres,
- la séparation des voies est matérialisée par une DBA de largeur 1,10 mètres,
- un parapet pour les zones en déblais et une glissière de sécurité ou une berme de 1 mètre pour les zones en remblais,
- une piste cyclable de largeur 3 mètres.

Une piste cyclable se raccordant à celle de la pénétrante (départ giratoire Caldaniccia) est prévue sur cette section, contrairement à la section Socordis- Caldaniccia qui n'assure pas une continuité de la bande cyclable. En effet, les vélos sont interdits après le giratoire de Socordis quel que soit l'itinéraire (vers Aiacciu et vers Bastelicaccia).

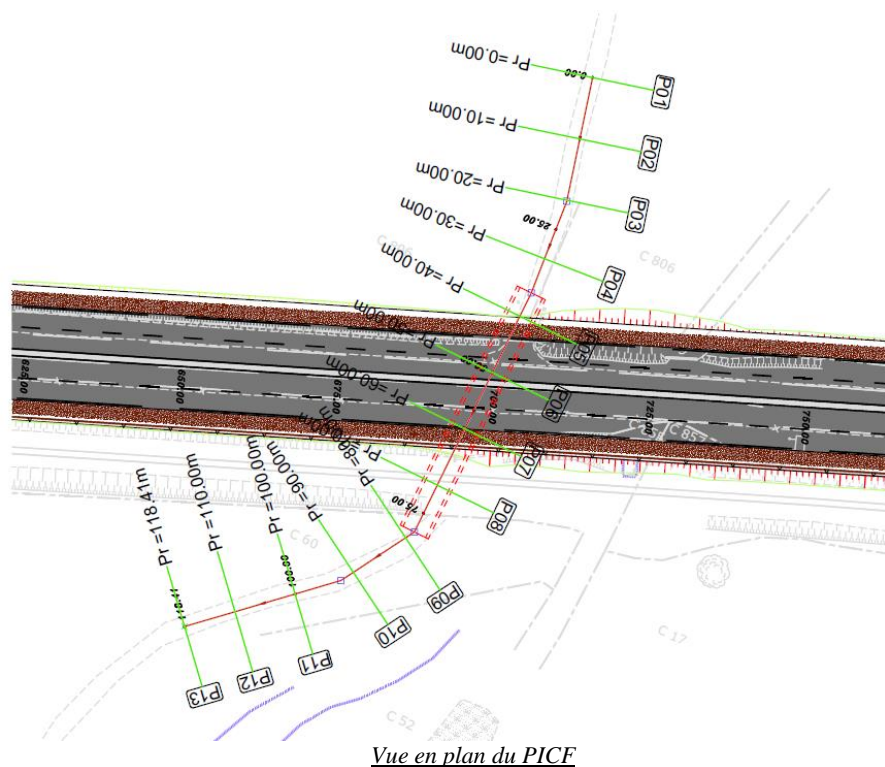
La vitesse sur cette section est également de 90 km/h (VSA 90).

2.2.1) Passage inférieur cadre fermé (PICF)

Afin de ne pas enclaver deux parcelles agricoles et d'éviter un accès direct à des engins agricoles sur la 2x2, il est prévu de réaliser un passage inférieur à cadre fermé.



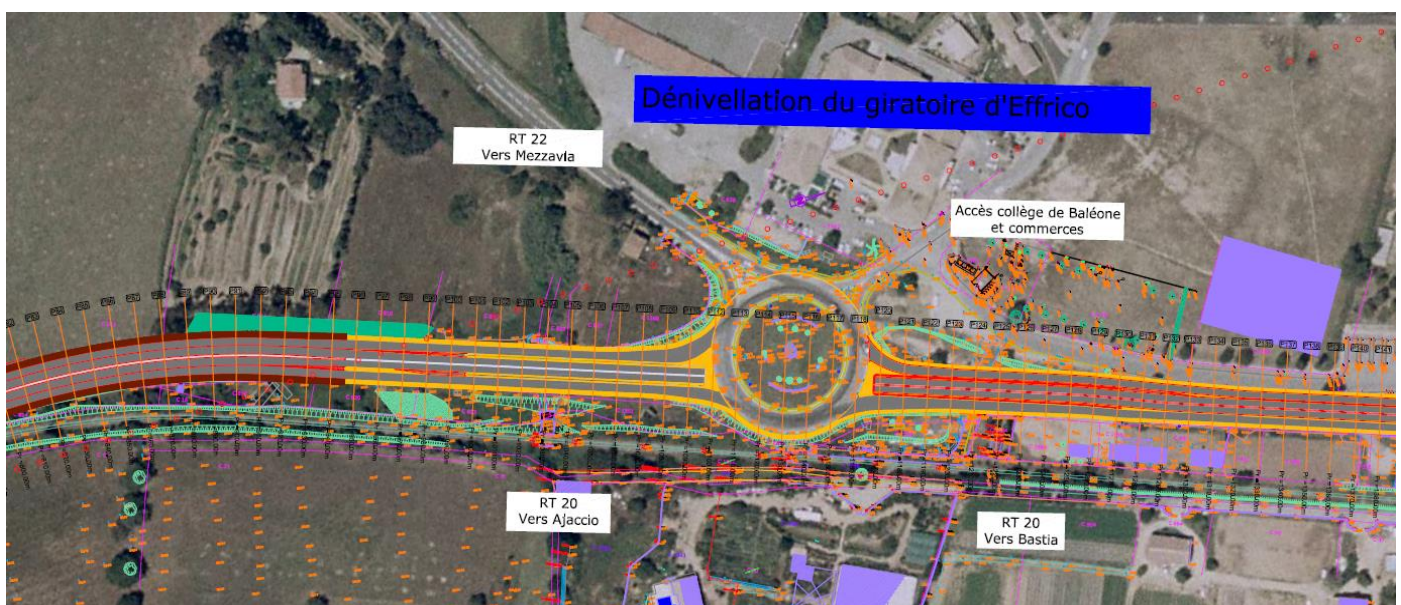
Passage inférieur à cadre fermé



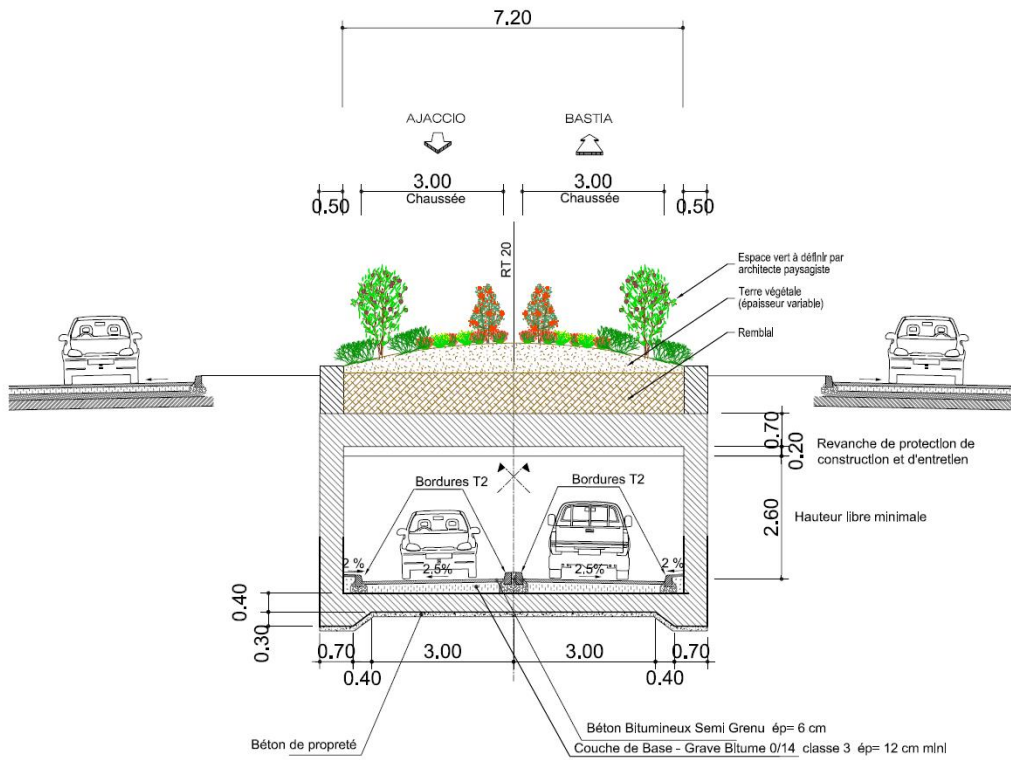
2.3) Section giratoire Effrico - giratoire Afa :

2.3.1) Dénivellation du giratoire d'Effrico :

L'étude circulaire a mis en évidence une sous capacité de ce giratoire qui dessert à la fois le collège de Baléone, les commerces adjacents et l'entrée d'agglomération ajaccienne que ce soit par la RT 22 (Mezzavia) ou par la RT 20. En effet, il est observé aujourd'hui des dysfonctionnements circulatoires critiques au niveau de ce carrefour notamment aux heures de pointe. La dénivellation par passage souterrain à gabarit réduit dans les deux sens permettra de fluidifier la circulation, et d'absorber les pics de trafic routiers journaliers notamment aux heures de pointe.

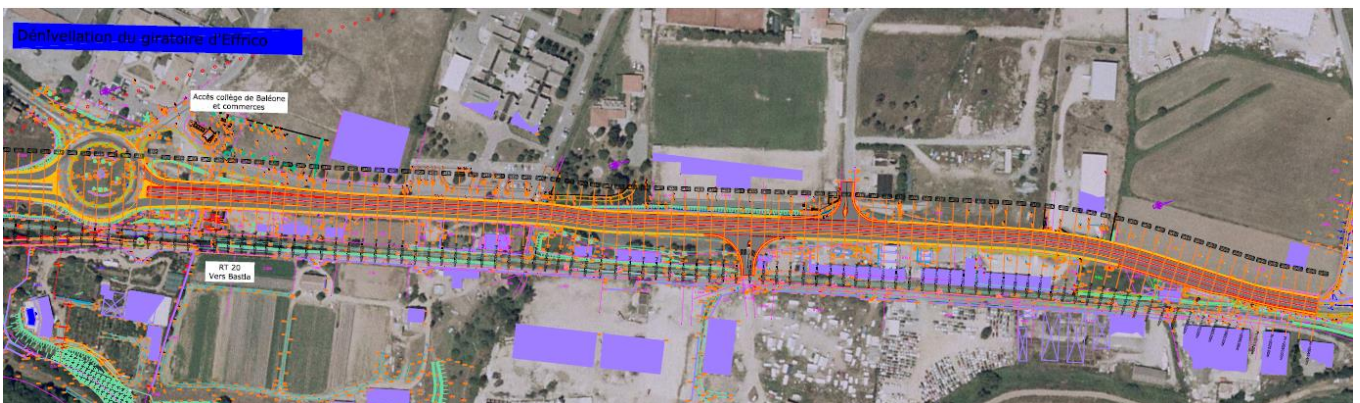


COUPE TYPE PSGR type B

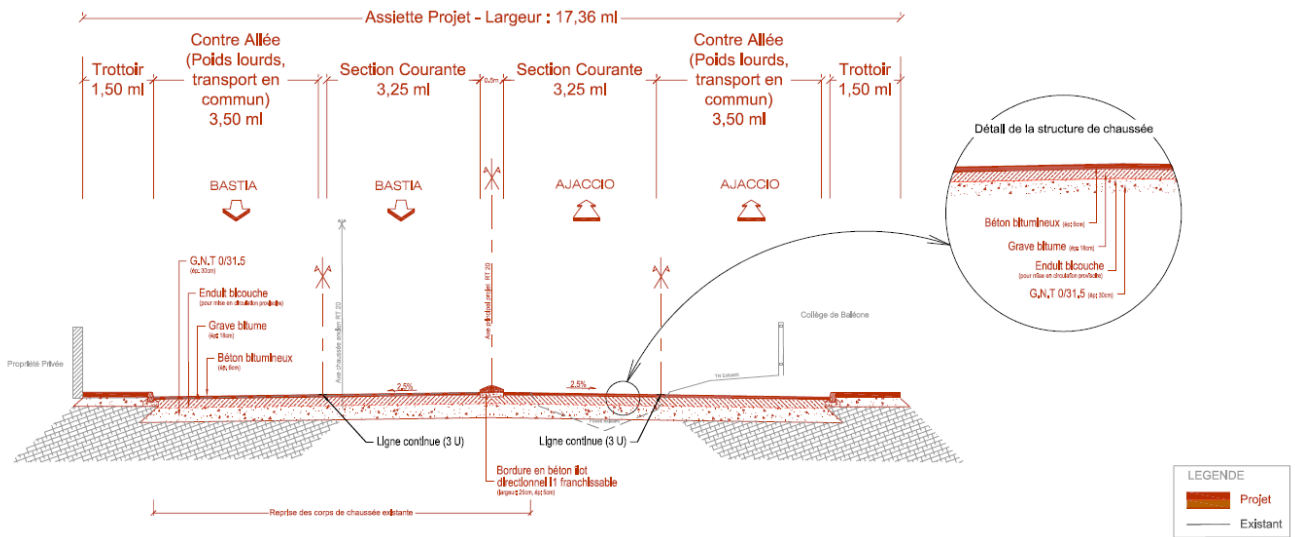


2.3.2) Création d'un boulevard urbain :

Cette section correspond à la partie urbanisée du projet. La vitesse n'excédera pas les 50 km/h. La traversée de cette section commerciale nécessite un abaissement de la vitesse par le rétrécissement des voies et la séparation des deux sens de circulation afin d'interdire les dépassements et les mouvements cisailants.



Profil en travers type Section Effrico - AFA



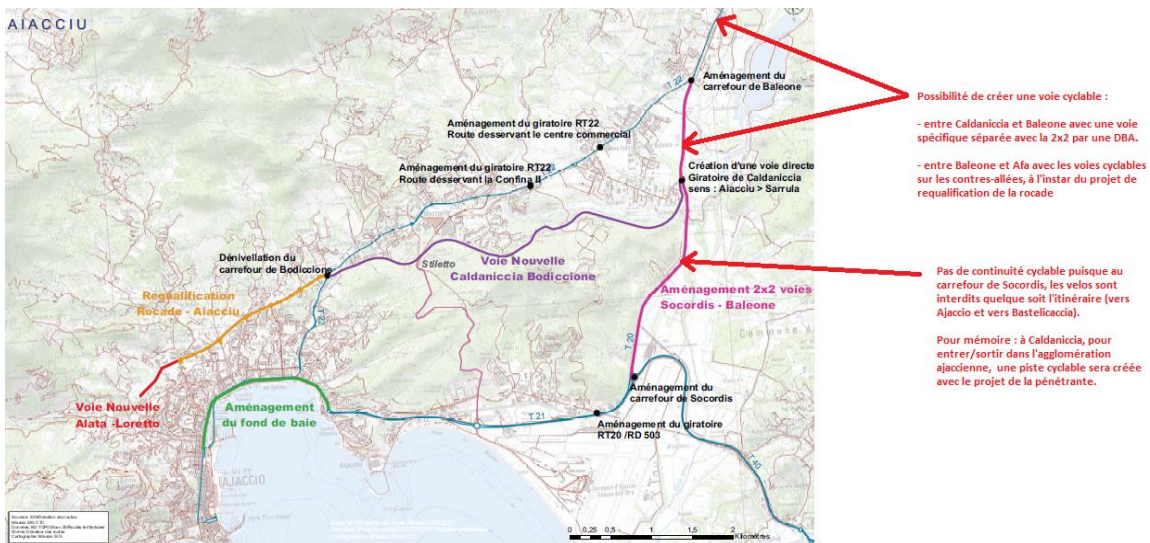
Le profil en travers type en 2x2 voies prévoit une plateforme de 18 mètres de large :

- 2 voies de 3,25 mètres (passage souterrain à gabarit réduit),
- 2 contre-allées de 3,5 mètres,
- 2 trottoirs de 1,5 mètre de large,
- la séparation des voies est matérialisée par deux bordures T2 de largeur 0,5 mètres.

Les vélos pourront emprunter les contre-allées pour rejoindre la bande cyclable qui leur est dédiée sur la section Effrico-Caldanicia.

2.4) Contrainte de la piste cyclable :

Une réflexion pour la réalisation d'une piste cyclable sur la totalité du projet a été menée. Cependant comme le démontre le schéma ci-dessous un problème de discontinuité de bande cyclable au niveau du giratoire de Socordis nous interdit de créer cette voie dédiée aux cyclistes sur la partie Socordis-Caldanicia. Par ailleurs, la section Socordis-centre ville ne dispose pas de l'emprise nécessaire pour réaliser ces pistes. C'est pourquoi il a été retenu d'emprunter la bande cyclable de la pénétrante.



3) ETUDES EN COURS

Des études spécifiques sont actuellement conduites par des bureaux spécialisés par métiers :

- Etudes environnementales (dossier CNPN, faune et flore...),
- Etudes acoustiques,
- Etudes air et santé,
- Etudes hydrauliques,
- Etude géotechnique,
- Etude circulatoire.

La maîtrise d'œuvre est assurée par le Service d'Etudes et Investissements Routiers de la CTC.

4) ESTIMATION SOMMAIRE DES TRAVAUX

	ESTIMATION HT
Ouvrage PSGR du carrefour d'Effrico	8 000 000 €
Ouvrage PICF	1 000 000 €
Dédoublément RT 20 (génie civil, enrobés, éclairage public, aménagements paysagers, signalisation)	30 000 000 €
TOTAL ESTIMATION TTC	39 000 000 €

Poste Travaux : 39 000 000 €HT (Estimation datant de juin 2017),

Poste Acquisitions Foncières : 500 000 €HT.

Coût de l'opération de la Mise à 2x2 voies Socordis-Afa = 39 000 000 €HT
